

Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par : Brigitte ANDRÉ
Tél. 02 51 47 45 52

Objet : Compte-rendu du comité technique du 14.06.2017

La Roche-sur-Yon, le 15 juin 2017

COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE
DU 14 JUIN 2017

Pour les représentants de l'établissement :

Monsieur Philippe DARNICHE, titulaire, excusé, remplacé par **Madame Sylvie DURAND**, suppléante, **Monsieur Yannick DAVID**, titulaire, **Monsieur Jean-Louis BATIOT**, titulaire, **Monsieur Michel VIAULT**, titulaire, **Monsieur Gilbert OLIER**, titulaire, Monsieur Gilles RENOIR, suppléant, Madame Christine PONSOT, suppléante, Monsieur Sylvain FARCY, suppléant.

Monsieur Jacques BESSEAU, suppléant, était excusé.

Pour les représentants du personnel :

Syndicat C.F.D.T. :

Monsieur David LEMASSON, titulaire, excusé, remplacé par **Madame Laurence BARON**, suppléante, **Monsieur Eric BOUDEAU**, titulaire.

Monsieur Fabrice ROY, suppléant, était excusé.

Syndicat C.G.T. :

Madame Isabelle COURANT, titulaire et Madame Emilie GALLAIS, suppléante.

Syndicat F.O. :

Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD, titulaire et Madame Isabelle LUCAS, suppléante.

Syndicat S.U.D. :

Madame Zora AMMOUR, titulaire.

Madame Cécile OLIVIER, suppléante, était excusée.

Le nom des membres titulaires prenant part au vote apparaît en gras.

Présidente de séance : Madame Sylvie DURAND

Secrétaires de séance :

Secrétaire : Monsieur Yannick DAVID
Secrétaire adjoint : Madame Isabelle COURANT, syndicat C.G.T.

Madame Brigitte ANDRÉ et Monsieur Christophe GOGÉON de la direction des ressources humaines assurent l'assistance administrative.



I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE DU 9 MARS 2017

Le procès-verbal du Comité Technique du 9 mars 2017 est adopté sans observation.

II – BILAN FORMATION 2016

Présentation par Vincent FENDELEUR, Responsable du Service Gestion Prospective des Ressources Humaines et des Compétences

Monsieur Yannick DAVID demande si le taux de cotisation de 0,9 % afférent au C.N.F.P.T. est obligatoire ? Il demande quelle est la position du Centre de Gestion de la Vendée au sujet de la baisse de cette cotisation ?

Monsieur Vincent FENDELEUR répond que cette cotisation est obligatoire.

Monsieur Gilles RENOIR ajoute qu'au niveau national, de nombreuses collectivités ainsi que la Centre de Gestion de la Vendée, ont adopté des motions pour s'émouvoir de cette baisse. Il précise que le Président du C.N.F.P.T. a confirmé l'impact de cette baisse de cotisation.

Monsieur Vincent FENDELEUR précise que le C.N.F.P.T. se désengage vis-à-vis des formations intra. Il précise que certaines formations sont prises en charge par le C.N.F.P.T. suite à une convention signée avec cet organisme. Il rappelle que la Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon sont les seules entités en Vendée à avoir conventionnées avec le C.N.F.P.T.

Madame Zora AMMOUR pour le syndicat S.U.D., se dit satisfaite des informations publiées dans le Flash RH. Elle demande qu'un zoom relatif au compte personnel de formation et au compte d'engagement citoyen, soit inséré dans le prochain Proche plus. Par ce biais, tous les agents de la collectivité seront informés de ces changements. Elle est surprise que le législateur augmente les possibilités et droits à la formation pour le personnel des collectivités territoriales alors que les moyens sont de plus en plus restreints.

Monsieur Vincent FENDELEUR indique que l'analyse est en cours. Il précise que les choses ne sont pas encore clairement définies en matière de droit à la formation.

Monsieur Jean-Louis BATIOU constate que les formations sécurité constituent une part importante pour la collectivité. Il demande si les formations sont effectuées par des organismes extérieurs ou des formateurs internes.

Monsieur Vincent FENDELEUR informe que la collectivité a un pool de formateurs internes qui ont, par ailleurs, un métier. Les formations sont organisées, sous réserve des nécessités de service. Les actions de formation interne sont l'environnement territorial, sauveteur secouriste du travail, incendie, gestes et postures... Les habilitations électriques, CACES et prévention sont réalisés par des partenaires extérieurs via un marché. Monsieur FENDELEUR précise que les marchés seront remis en concurrence cet été.

Madame Isabelle COURANT pour le syndicat C.G.T., est satisfaite des propositions. Elle souhaiterait connaître les motifs ainsi que le taux d'absentéisme aux formations.

Monsieur Vincent FENDELEUR précise que le C.N.F.P.T. prévoit des sanctions financières si le nombre de personnes dans les groupes ne correspond pas au nombre minimum attendu. Le seuil minimum des formations en intra est passé de 13 en 2016 à 16 en 2017.

III – MÉDIATHÈQUES : CHANGEMENT D'HORAIRE À L'ÉTÉ 2017

Présentation par Jean-Michel PIERRE, Directeur des médiathèques

Madame Sylvie DURAND précise que la bibliothèque éphémère a eu un grand succès, l'année dernière. Elle est satisfaite de cette reconduction en l'ouvrant aux juilletistes.

Madame Isabelle COURANT pour le syndicat C.G.T., demande par quels moyens la comptabilisation des 5 000 visiteurs est effectuée sur un lieu ouvert ?

Monsieur Jean-Michel PIERRE répond qu'il s'agit d'un petit compteur manuel. Chaque fois qu'une personne prenait un livre ou une revue, jouait ou lisait, elle était comptabilisée.

Madame Zora AMMOUR pour le syndicat S.U.D., confirme l'engouement de la part du personnel par rapport à cette action. Les agents n'étaient pas enthousiastes au début, en raison de la participation sur la base du volontariat et des horaires de fermeture, 19 heures au lieu de 18 heures.

Elle regrette, cependant, que la bibliothèque éphémère ne bénéficie pas de plus d'endroits ombragés. L'année dernière, des parasols étaient mis à disposition. Madame AMMOUR demande si un budget supplémentaire peut être alloué pour l'acquisition d'un tivoli. Elle constate également l'effort de la direction en termes d'horaires. Les agents ont pu bénéficier de leur temps partiel, de leur congé et ont eu le choix d'intervenir ou pas à la bibliothèque éphémère.

Madame AMMOUR précise, cependant, qu'il était difficile pour les agents d'effectuer les missions en interne sur les collections en raison de l'ouverture au public du mardi au samedi. Auparavant, pendant la période estivale, la médiathèque Benjamin RABIER n'était pas toujours ouverte, ce qui permettait de « nettoyer » les livres, de les réparer, de les pilonner.... Ces éléments ont été relevés auprès des agents de la médiathèque.

Monsieur Jean-Michel PIERRE répond qu'il a pris en compte cette difficulté et que cette activité en interne pourra être réalisée début juillet, avant l'ouverture et après fermeture de la bibliothèque éphémère, en août.

Madame Isabelle COURANT pour le syndicat C.G.T., s'interroge quant à la fréquentation globale des médiathèques.

Monsieur Jean-Michel PIERRE précise qu'un bilan a été demandé pour ce qui concerne la fréquentation de la bibliothèque éphémère mais pas pour la fréquentation annuelle de toutes les médiathèques. En conséquence, il propose que ce bilan puisse être présenté lors d'un prochain Comité Technique.

Madame Zora AMMOUR pour le syndicat S.U.D., précise que les usagers étaient satisfaits des horaires de 10 heures à 13 heures au lieu du 10 heures - 12 heures.

MISE AU VOTE : dossier adopté à l'unanimité des deux collègues

IV – RÉORGANISATION DU SERVICE PROPRETÉ URBAINE

Présentation par Christine PONSOT, Directrice Général Adjointe du Pôle Equipements et espaces publics

Monsieur Yannick DAVID s'interroge quant au vote de ce dossier à l'Agglomération alors qu'il concerne un service de la Ville.

Madame Christine PONSOT répond que les directions de son Pôle sont mutualisées.

Monsieur Michel VIAULT précise qu'il s'agit seulement d'interventions ponctuelles susceptibles d'être intégrées au plan de charge des agents. Le principe des interventions des agents Ville pour le compte de l'Agglomération est la gratuité, jusqu'à une certaine limite. Toute intervention régulière nécessitant un renforcement des moyens, devra être tarifée.

Madame Isabelle COURANT pour le syndicat C.G.T., constate la suppression d'un poste de catégorie B. Elle souligne que l'organigramme du service Propreté urbaine n'est pas clair. Elle souligne une incertitude par rapport au nombre de postes. Elle demande si les vacataires correspondent aux emplois d'avenir.

Madame Christine PONSOT répond par la négative. Elle précise qu'il s'agit bien d'emplois temporaires.

Madame Isabelle COURANT pour le syndicat C.G.T., souligne que la suppression du poste de catégorie B aurait pu être évitée. Un poste supplémentaire d'agent de maîtrise à l'équipe propreté manuelle aurait été pertinent.

Madame Christine PONSOT répond qu'un agent supplémentaire n'est pas justifié dès lors que les besoins ne sont pas nécessaires. Elle précise que 3 Equivalents Temps Plein (E.T.P.) du service Nature en Ville sont transférés au service Propreté urbaine pour le ramassage des corbeilles.

Monsieur Michel VIAULT précise que le nombre d'agents de catégorie A et B au Centre Technique Mutualisé est excessif. La collectivité a la volonté de diminuer leur nombre ainsi que le niveau d'encadrement.

Madame Emilie GALLAIS pour le syndicat C.G.T., demande si les emplois d'avenir remplissent une mission pour 3 ans. Seront-ils recrutés à l'issue de cette mission ?

Monsieur Gilles RENOIR précise que cette question se posera à l'échéance du contrat en cohérence avec les projets et les besoins du service. Il ajoute que le service Nature en Ville a déjà recruté des agents à la fin de leur engagement sur des emplois d'avenir.

Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD pour le syndicat F.O., demande si la collectivité utilise toujours des produits phytosanitaires afin de désherber. Cette tâche est mentionnée au profil du poste d'agent technique.

Madame Christine PONSOT répond par la négative et précise qu'il s'agit d'une erreur.

Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD pour le syndicat F.O., demande si les agents qui utilisent du matériel pénible tel que le rotofil, effectueront un roulement sur les différents postes. Une réflexion est-elle envisagée à ce sujet ?

Madame Christine PONSOT répond positivement. La pénibilité de certaines tâches qui consistent en l'utilisation du rotofil ainsi que les missions de désherbage a été étudiée. C'est une problématique qui revient régulièrement lors des réunions de service. La collectivité a investi dans des machines à eau chaude, ce qui permet de moins utiliser le rotofil. Certaines tâches, telles que le désherbage des pieds et têtes de bordures, ont été externalisées. De plus, une brosse désherbante a été acquise dans le cadre de ces missions.

Monsieur Yannick DAVID demande si le zéro phyto existe dans les cimetières de la Ville de La Roche-sur-Yon ?

Madame Christine PONSOT le confirme. Les machines à eau chaude, récemment acquises, ont été mutualisées avec le service des cimetières.

Madame Zora AMMOUR pour le syndicat S.U.D., fait état d'une certaine inquiétude des agents du service Nature en Ville dans la perspective d'une prochaine réorganisation et de l'impact des trois postes en moins. Les agents continuent à ramasser les corbeilles de la Ville et demandent qu'il soit rajouté sur leur profil de poste « le vidage sur tout le domaine public » pour éviter le flou dans les missions de chacun.

Par ailleurs, elle souhaite avoir de plus amples renseignements quant à la mission d'intervention pour d'autres services (cours d'écoles, équipements sportifs...).

Madame Christine PONSOT répond que le service Nature en Ville intervient dans les cours d'écoles et les aires de jeux. Elle précise qu'une réflexion est en cours sur le recensement de tous les espaces publics afin de connaître précisément les lieux d'interventions des équipes. L'idée est de rationaliser les interventions des équipes afin qu'elles n'interviennent pas au même endroit.

Madame Zora AMMOUR pour le syndicat S.U.D., précise qu'il existe un certain flou dans les interventions. En conséquence, elle approuve cette réflexion.

Madame Christine PONSOT souhaite aboutir dans cette réflexion d'ici la fin de l'année.

MISE AU VOTE : dossier adopté :

- par les représentations du personnel :

C.F.D.T., F.O. : 3 POUR,
S.U.D. : 1 ABSTENTION,
C.G.T. : 1 CONTRE.

- par les représentants de l'établissement : unanimité.

V – RÉORGANISATION DE LA DIRECTION BÂTIMENTS

Présentation par Cyrille RAFFIN, Directeur des Bâtiments

a) Service Energie et Gestion Technique du Bâtiment

Madame Zora AMMOUR pour le syndicat S.U.D., demande si l'agent de maîtrise, recruté dans le cadre d'un appel à candidature interne, s'occupera seulement de la partie chauffage.

Monsieur Cyrille RAFFIN répond qu'il assurera les lots techniques fluides (chauffage et ventilation). Il interviendra en appui sur les actions de maintenance sur les lots techniques (électricité, portes de portail automatique). Il va permettre de soulager les techniciens de catégorie B dans leurs missions d'ingénierie.

Madame Zora AMMOUR pour le syndicat S.U.D., constate que le profil de poste est complexe. Elle demande pour quelle raison ce poste n'est pas affecté au service Chauffage.

Monsieur Cyrille RAFFIN répond qu'il ne s'agit pas d'actions ressources mises en œuvre mais d'ingénierie, d'exploitation, d'optimisation ou de suivi de prestations confiées à des prestataires externes. Les aspects techniques nécessitent un suivi et un pilotage au sein de ce service.

Madame Zora AMMOUR pour le syndicat S.U.D., demande si un bilan sur l'économie d'énergie sera présenté prochainement.

Monsieur Cyrille RAFFIN répond qu'un bilan sera communiqué à l'automne.

Madame Christine PONSOT précise qu'elle constate déjà le résultat du travail effectué par le conseiller en énergie partagée. Elle ajoute qu'une communication plus large serait faite dans le Proche plus.

Monsieur Jean-Louis BATIOU précise qu'il intègre tous ces travaux et les données communiquées par la Ville au niveau du territoire Yon et Vie dans le cadre du plan Climat-air-énergie. Ce travail a été confié à un cabinet et les résultats sont positifs. Les efforts sont encourageants.

Monsieur Cyrille RAFFIN annonce une économie d'énergie de l'ordre de 15 % sur la programmation du chauffage dans les groupes scolaires.

b) Service Maintenance et Sécurité des ERP

Madame Isabelle COURANT pour le syndicat C.G.T., souligne le recrutement d'un agent de catégorie B mais déplore le non renouvellement de deux postes de catégorie C.

Monsieur Michel VIAULT précise que l'agent de catégorie B sera affecté sur des missions techniques, d'analyse, de suivi de marchés et de suivi des commissions de sécurité. Ce sont des missions qualifiées, spécifiques qui nécessitent un niveau de technicien.

Madame Zora AMMOUR pour le syndicat S.U.D., demande si le poste de catégorie B fera l'objet d'un appel à candidature interne ou externe.

Monsieur Cyrille RAFFIN répond que compte tenu de la spécificité du poste, un appel à candidature externe sera réalisé mais il sera également proposé en interne.

Madame Zora AMMOUR pour le syndicat S.U.D., demande si l'agent de maîtrise a été identifié pour le poste de coordonnateur des moyens du service Maintenance des bâtiments.

Monsieur Cyrille RAFFIN le confirme et précise que l'agent de catégorie C, est une personne ressource, qui est déjà en poste. Initialement, il travaillait à 50 % puis à temps complet depuis quelques mois. Ces missions ont évolué.

Madame Zora AMMOUR pour le syndicat S.U.D., demande si le poste d'agent de maîtrise d'assistant technique fluides est occupé par un agent.

Monsieur Cyrille RAFFIN répond par la négative. Il précise que l'appel à candidature est ouvert en interne seulement. Certaines personnes, au sein de la régie bâtiments, se sont manifestées et ont demandé des précisions sur le poste. Elles ont été reçues par Monsieur RAFFIN et le responsable du service maintenance. Monsieur RAFFIN précise qu'il s'inscrit dans une démarche constructive, de dynamisation et d'opportunité pour des personnes qui souhaitent se positionner sur ce poste.

Monsieur Jean-Louis BATIOT souhaite apporter son témoignage en qualité d'élu communautaire et Président de la commission équipements sportifs. Le personnel de la direction bâtiments constitue une force pour la réussite des projets de la collectivité. A ce titre, cette richesse interne est une source de résultat positif comme le témoigne par exemple le dossier de la Piscine Arago.

Madame Sylvie DURAND confirme les propos de Monsieur BATIOT. Elle met en exergue la qualité du travail de cette direction sur les gros projets tels que les Halles et la requalification du Bourg.

MISE AU VOTE : dossier adopté :

- par les représentations du personnel :

C.F.D.T., F.O. et S.U.D. : 4 POUR,
C.G.T. : 1 CONTRE.

- par les représentants de la collectivité : unanimité.

VI – REORGANISATION DE LA DIRECTION COMMUNICATION

Présentation par Céline FICHET, Directrice de la Communication

Madame Laurence BARON pour le syndicat C.F.D.T., demande si le poste de responsable de service fera l'objet d'un appel à candidature interne. Des agents de la direction ont-ils manifestés un intérêt pour ce poste ?

Madame Céline FICHET le confirme.

Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD pour le syndicat F.O., précise que la charge de travail est importante dans cette direction.

MISE AU VOTE : dossier adopté à l'unanimité des deux collèges

VII – RÉORGANISATION DE LA DIRECTION DÉVELOPPEMENT ET ANIMATION DES QUARTIERS

Présentation par Sylvain FARCY, Directeur Général Adjoint du Pôle Services à la population

Monsieur Sylvain FARCY précise, qu'après une année d'exercice au sein de la Direction Sports et Jeunesse, le bilan escompté du service Jeunesse et Vie Etudiante n'a pas été totalement conforme aux objectifs attendus. La municipalité souhaite recentrer la politique jeunesse dans les quartiers. A ce titre, ce service sera rattaché à la nouvelle direction de l'Animation des quartiers et de la Jeunesse (D.A.Q.J.).

Madame Zora AMMOUR pour le syndicat S.U.D., informe que les agents du 14 bis espèrent rester un peu plus longtemps au sein de cette direction.

Madame Isabelle COURANT pour le syndicat C.G.T., souligne qu'elle n'a pas eu connaissance du bilan précité, qui n'était pas conforme aux objectifs attendus.

MISE AU VOTE : dossier adopté :

- par les représentations du personnel :

C.F.D.T., F.O. et S.U.D. : 4 POUR,

C.G.T. : 1 ABSTENTION.

- par les représentants de la collectivité : unanimité.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Madame Isabelle COURANT pour le syndicat C.G.T., regrette que le point halte du Coteau ferme au 31 décembre 2017. Elle souligne que le taux d'occupation n'était pas élevé et que les objectifs n'étaient pas atteints. Elle demande quel sera le devenir des deux agents affectés à cette structure ?

Monsieur Michel VIAULT précise que seules trois familles utilisent régulièrement ce service. Ces familles ont été consultées et seront accompagnées dans leur démarche afin de trouver une autre structure. Monsieur VIAULT ajoute que le niveau de fréquentation pouvait entraîner la perte de la prestation C.A.F.

Monsieur Sylvain FARCY précise que les familles ne sont pas en difficulté et ont :

- une assistante maternelle,
- ou un multi accueils pouvant recevoir leurs enfants (la Vallée verte, les Clouzeaux...).

Il précise également que les agents sont volontaires et vont être affectés sur La Ronde.

Madame Isabelle COURANT pour le syndicat C.G.T., précise que dans les commissions d'admission, des familles essuient un refus parce que les multi-accueils ne disposent pas de place, notamment pour les accueils réguliers. Il existe plusieurs multi-accueils sur l'Agglomération mais les familles qui souhaitent une structure de proximité ne trouvent pas forcément.

Madame Laurence BARON pour le syndicat C.F.D.T., précise qu'il convient d'équilibrer l'accueil individuel et collectif.

Par ailleurs, elle signale que la direction de la Petite Enfance n'a plus d'élus et qu'elle se sent abandonnée. A quelle échéance, un nouvel élu sera-t-il désigné ?

Madame Sylvie DURAND répond que Le Président s'est donné un délai de réflexion. Le nom du nouvel élu sera bientôt connu.

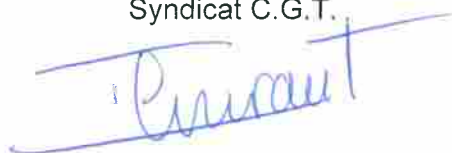
La Présidente du Comité Technique
Madame Sylvie DURAND



Le secrétaire
Pour les représentants de l'Etablissement
Monsieur Yannick DAVID



La secrétaire adjointe
Madame Isabelle COURANT
Pour les représentants du personnel
Syndicat C.G.T.



La Roche-sur-Yon, le 5 juillet 2017

Direction des Ressources Humaines
N/Réf. : CT du 14 juin 2017

Affaire suivie par Brigitte ANDRÉ
Objet : Suites réservées aux dossiers du CT du 14 juin 2017

Suites réservées aux dossiers présentés au Comité Technique du 14 juin 2017

Libellé du dossier	Référent	Suite réservée
Bilan de formation 2016	Vincent FENDELEUR	Information
Médiathèques : changement d'horaires été 2017	Jean-Michel PIERRE	Mise en application à compter du 11 juillet 2017
Réorganisation du service Propreté urbaine	Christine PONSOT	Mise en application à compter du 1 ^{er} octobre 2017
Réorganisation de la direction Bâtiments	Cyrille RAFFIN	Mise en application immédiate
Réorganisation de la direction Développement et animation des quartiers	Sylvain FARCY	Mise en application immédiate
Réorganisation de la direction de la Communication	Céline FICHET	Mise en application immédiate

Madame Sylvie DURAND,
Présidente du Comité Technique

